



Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20250311-2025_052_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec M. Aurélien DI FIORE pour le logement T2 sis 116 rue du Commerce - appartement 102 (La Visitation) à GEX, couvrant la période du 12/03/2025 au 11/06/2025 (3.3.)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que Monsieur Aurélien DI FIORE est agent technique à la Ville de Gex, et qu'il ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un logement de type 2 au 116, rue du Commerce (La Visitation) 01170 GEX, répondant aux besoins de M. DI FIORE,

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec M. Aurélien DI FIORE pour la période du 12/03/2025 au 11/06/2025 et moyennant un loyer mensuel fixé à 308,64 euros + 90 euros de provisions pour charges locatives.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 11 mars 2025

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 12 mars 2025, publiée sur le site internet de la Ville le 12 mars 2025.